GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

4045307

Dénomination : ABC AUTOMATION

n° de gestion : 1997B00198

n° d'identification : 410 562 912

n° de dépôt : A2011/023564

Date du dépôt : 05/10/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

ABC AUTOMATION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 39.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : VAULX-EN-VELIN (69120)
13, RUE SIGMUND FREUD

410 562 912 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE

LE 22 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze,
et le vingt-deux septembre,

Monsieur Grégory BINISTI, associé unique, propriétaire de la totalité des 2.600 parts composant le capital de la société ABC AUTOMATION, également gérant de ladite société,

a pris ce jour, en sa qualité d'associé unique, les décisions suivantes concernant, savoir :

- Augmentation du capital social par incorporation de réserves,

- Modification corrélative des statuts.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'augmenter le capital d'une somme de cent onze mille (111.000) euros, pour le porter de trente neuf mille (39.000) euros à cent cinquante mille (150.000) euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte de Autres Réserves.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de la création de sept mille quatre cents (7.400) parts sociales nouvelles de quinze (15) euros, attribuées gratuitement à l'associé unique à raison de trente sept (37) parts sociales nouvelles pour treize (13) parts sociales anciennes.

Les parts sociales nouvelles ainsi créées, assujetties à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux parts sociales anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 22 septembre 2011.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence des décisions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier comme suit les articles 7 et 8 des statuts :

Article 7 – APPORTS - CAPITAL SOCIAL

Il a été apporté au capital de la société :

*	lors de sa constitution, la somme de	7.622,45 €
*	lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 1999, une somme de par prélèvement sur les comptes : - "réserve légale" à hauteur de : 690,72 € - "autres réserves" à hauteur de : 17.686,83 €	18.377,55 €
*	lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2002, une somme de par prélèvement sur les comptes : - "réserve à incorporer au capital" à hauteur de : 9.801,78 € - "autres réserves" à hauteur de : 3.198,22 €	13.000,00 €
*	par décision de l'associé unique en date du 22 Septembre 2011, une somme de par prélèvement sur le compte "Autres Réserves".	111.000,00 €
	Total composant le capital social :	150.000,00 €

Le capital social s'élève à 150.000 euros.

Il est divisé en DIX MILLE (10.000) parts sociales de quinze (15) euros chacune, entièrement libérées.

Article 8 – PARTS SOCIALES

1) En suite de la donation de l'intégralité des parts dont il est détenteur, soit 910 parts, par Monsieur Stéphane BINISTI à Monsieur Alain BINISTI, reçue par Maître Jean-Paul MICHAUX, Notaire 37 bis, rue Pierre Bouvier, 69270 FONTAINES SUR SAONE, le 21 février 2007,

2) En suite du décès de Monsieur Alain BINISTI survenu le 1er février 2011, et suite au partage successoral en date des 31 août et 1er septembre 2011, reçu par Maître Nicolas DECIEUX, Notaire 37 bis, rue Pierre Bouvier, 69270 FONTAINES SUR SAONE; attribuant les 1.690 parts de Monsieur Alain BINISTI à Monsieur Grégory BINISTI

Les parts sociales sont attribuées en totalité à Monsieur Grégory BINISTI, associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant associé unique.

Monsieur Grégory BINISTI